










	Genre de déchets	Quoi ?	Où et comment ?	Attention !
<b>Porte-à-porte</b>	<b>Incinérables (ménagers) :</b> Chaque semaine Lundi et jeudi Zone Nord Mardi Zone Sud Sauf jours fériés, voir calendrier	<b>Tout déchet non recyclable qui entre dans un sac à ordures de 35, 60 ou 110 litres,</b> y compris les objets encombrants inférieurs à 60 cm, utiliser impérativement un sac à ordures	A déposer au plus tôt à 19 heures la veille pour les containers, mais uniquement le jour de la collecte pour les sacs ! Seuls les containers agréés en plastique de couleur verte sont admis pour la levée des incinérables. <b>Début de la collecte à 07h00</b>	Papier, cartons, verre et compostables à proscrire <u>Jamais de piles, fer blanc et alu dans les déchets incinérables</u>  <b>Merci de votre effort</b>
	<b>Papier - cartons :</b> Toutes les 2 semaines vendredi, selon calendrier Sauf jours fériés	 Journaux, cartons, imprimés, livres, papier d'emballage, illustrés, cahiers, enveloppes avec ou sans fenêtre, papier de bureau etc.	Cartons <b>pliés</b> et papier à déposer dans un container agréé en plastique de couleur grise ou en liasses ficelées. Videz le contenu qui n'est pas en papier des cartons <b>Début de la collecte à 07h00</b>	<b>A exclure tout ce qui n'est pas papier ou cartons</b> Pas de polystyrène expansé (sagex) Pas de sacs en plastique, ni d'emballage souillé <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
	<b>Verre :</b> Toutes les 2 semaines vendredi, selon calendrier Sauf jours fériés	 Exclusivement bocaux et bouteilles vides, sans distinction de couleur	A déposer dans un container agréé en plastique de couleur bleue (max. 15 kg bac ou caisse) <b>Début de la collecte à 07h00</b>	<b>A exclure :</b> Céramique, faïence, porcelaine, miroir, bouchons en liège, verres à boire, à vitres, plats "pyrex" ainsi que les fermetures métalliques <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
	<b>Compostables :</b> Le mardi Chaque semaine en été (du 1er avril au 30 novembre) 2 fois par mois, en hiver (du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars) Sauf jours fériés, voir calendrier	 Épluchures, <b>restes de repas crus et cuits</b> , fleurs, gazon, litières d'animaux d'appartement (y compris matières celluloseuses), plantes, feuilles mortes, branchages, mauvaises herbes et <b>sapins de Noël</b> . Uniquement les sacs compostables et biodégradables selon la norme DIN V 54900	A déposer dans un container agréé en plastique de couleur brune ou les branches ficelées en fagots de 1 m au max. Troncs et souches à déposer à la déchèterie (max. 1/4 de m) <b>Début de la collecte à 07h00</b>	<b>A exclure :</b> sac plastique non compostable, troncs, souches, couches culottes, emballages divers ou autres corps étrangers Pas de déchets pierreux, de papier ou de carton <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
<b>Déchetterie</b>	<b>Encombrants :</b> (gros incinérables + de 60 cm de diamètre)	Ne concerne que les déchets incinérables et non recyclables de taille <b>supérieure à 60 cm</b> . <b>Par exemple :</b> matelas, skis, canapés, moquettes, meubles, tapis etc.	Dans la benne prévue à cet effet. <b>Pour les personnes sans moyen de transport ou à mobilité réduite</b> , enlèvement payant sur réservation au 021 695 60 10. Prise en charge par la voirie en présence du demandeur	Les déchets incinérables de taille inférieur à 60 cm sont à éliminer avec les ordures ménagères
	<b>Bois :</b>	 Tout meuble en bois non rembourré (armoires, tables, chaises en bois, caisses etc.)	Dans la benne prévue à cet effet	<b>A exclure :</b> Tout ce qui n'est pas en bois (miroirs, plastique, fer, etc.)
	<b>Ferraille, fer blanc et aluminium :</b> <a href="http://www.ferrorecycling.ch">www.ferrorecycling.ch</a>	 Boîtes de conserve, visserie, vélos ou tout objet constitué prioritairement de fer ou d'aluminium	Dans la benne prévue à cet effet Un container pour les boîtes en fer blanc est également disponible en libre service sur le parking du Centre commercial du Crosset	Les jantes en acier sont acceptées sans les pneus Bien vider ou racler les boîtes de conserve, mais inutile de les laver, car l'eau consommée doit ensuite être traitée ! <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
	<b>Plastiques durs :</b>	 Tout objet en plastique dur (PE) et (PP) non alimentaire supérieur à 15 cm hormis les bouteilles en PET pour boissons ou les bouteilles en PE (blanches) pour les produits laitiers	Dans la benne prévue à cet effet	Acceptés par exemple : bouteilles de shampoing et gel douche, produits de nettoyage etc. Pas d'emballages souillés ou de petite dimension (minimum 15 cm) ni de caoutchouc, ( <b>pas de sac plastique</b> )
	<b>Huiles :</b>	Végétales (de cuisine) Minérales (machines et moteurs)	Dans le bac collecteur prévu à cet effet des bacs sont aussi disponibles : Chemin des Esserts – Ecopoints du Bochet et du Pontet – Centre commercial du Crosset	<b>Ne doivent en aucun cas être déversées dans les éviers ou les cuvettes WC</b> Ne pas les mélanger
	<b>Collecte d'habits :</b>	 Vêtements, textiles et chaussures	A déposer dans le container placé à la déchetterie.	Les vêtements, les textiles et les chaussures doivent être déposés propres, en bon état et dans un sac plastique fermé

	Genre de déchets	Quoi ?	Où et comment ?	Attention !
Centre de récupération	<b>Déchets terreux et pierreux :</b> <a href="http://www.vd.ch/fr">www.vd.ch/fr</a>	Céramique, briques, porcelaine, gravats, pots de fleurs en terre cuite, vaisselle. Uniquement de petites quantités (max. 150 litres) sont Acceptées à la déchetterie	Ces déchets sont à acheminer prioritairement dans une <b>décharge autorisée</b> aux frais du détenteur. <a href="http://www.nosdechets.ch/infodechets.html">www.nosdechets.ch/infodechets.html</a>	Les quantités sup. à 150 litres (une brouette) ne sont pas admises à la déchetterie
	<b>Cadavre d'animaux et déchets carnés</b> <a href="http://www.vd.ch/fr">www.vd.ch/fr</a>	Animaux domestiques	Les cadavres d'animaux et les déchets carnés doivent être acheminés au CCDA, "centre de destruction des déchets d'animaux" à Penthaz, Tél. 021 862 74 00 <a href="http://www.nosdechets.ch/infodechets.html">www.nosdechets.ch/infodechets.html</a>	<b>Horaires d'ouverture CCDA :</b> lundi – vendredi 7h - 12h / 13h30 - 17h samedi 8h - 11h
Commerces	<b>PET :</b> <a href="http://www.petrecycling.ch">www.petrecycling.ch</a> 	Seules les bouteilles de boissons sont recyclables. Bien les séparer des autres bouteilles (huile, vinaigre, gel douche, shampoing, produits de nettoyages, etc.) produits de nettoyage etc.)	A retourner dans les centres commerciaux, débits de boissons etc.	« L'air dehors, la capsule dessus » <b>UNIQUEMENT LES EMBALLAGES DE BOISSONS EN PET !</b>
	<b>Aluminium :</b> <a href="http://www.igora.ch">www.igora.ch</a> 	Aluminium ménager ainsi que tout objet portant le logo : 	Un container est également disponible à la déchetterie Communal.	Ne pas récupérer avec l'aluminium les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton, etc.) <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
	<b>Appareils électriques et Électroniques, (OREA) :</b> <a href="http://www.sens.ch">www.sens.ch</a> <a href="http://www.swico.ch">www.swico.ch</a> 	Appareils bureautiques, informatiques et de télécommunication, électroniques de loisirs, appareils électriques pour le bricolage et le jardinage, les jouets ou jeux électriques ou électroniques, etc. Sources lumineuses et les luminaires.	<b>Obligation de reprise gratuite par les points de vente (sans obligation d'achat)</b> y compris cuisinières, lave-vaisselle, lave-linges, réfrigérateurs et congélateurs, etc.	<b>Ne sont pas ramassés par le service officiel communal</b> , ni repris à la déchetterie La taxe anticipée de recyclage (TAR) couvre les frais de récupération pour les commerces.
	<b>Toner et cartouches d'encre :</b> 	Recharges pour photocopieuses et imprimantes	A rapporter aux points de vente	La réutilisation des modules de toner et cartouches permet une intéressante économie de ressources et d'énergie. Elle évite l'emploi de nouveaux éléments en matière plastique en réutilisant des matières recyclées.
	<b>Déchets spéciaux ménagers (DSM) :</b> <a href="http://www.vd.ch/fr">www.vd.ch/fr</a>	Peintures, colles, vernis, médicaments périmés, batteries, produits chimiques, solvants, néons, ampoules à faible consommation, piles, résidus de pesticides, résidus de mercure, etc.	A ramener en priorité chez le fournisseur Exceptionnellement en déchetterie	Les médicaments sont à rapporter dans les pharmacies. Au total environ 600 tonnes de DSM sont collectés par année sur le canton de Vaud
	<b>Pneus :</b>	Pneus de véhicules et machines	Récupérés par votre fournisseur de nouveaux pneus	<b>Ne sont pas ramassés par le service officiel communal</b>
	<b>Capsules "Nespresso" :</b> <a href="http://www.igora.ch">www.igora.ch</a> 	Capsules sans emballage en carton	Dans les bacs "Nespresso" prévus à cet effet. Un container est également disponible à la déchetterie communale Voir point de collecte sur : <a href="http://www.nespresso.com">www.nespresso.com</a>	Le recyclage de l'alu des capsules permet une économie d'environ 95% d'énergie par rapport à la production d'alu. Le marc de café est recyclé par compostage. Plus de 2'100 points de collecte en Suisse.
	<b>Bouteilles de lait :</b> 	Bouteilles de lait en plastique de couleur blanche (PE)	A rapporter aux points de vente	Ne pas mélanger avec les bouteilles en PET <b>A ne pas jeter dans votre poubelle de déchets incinérables</b>
	<b>Piles électriques :</b> 	De toute nature (alcaline, nickel, etc.) ainsi que les accumulateurs pour téléphones portables, baladeurs, appareils photos, caméscopes, etc.	A rapporter aux points de vente <b>En aucun cas dans la poubelle</b>	<b>Très polluant prenez soins de les trier</b> De nombreux objets (jouets, gadgets) contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de les jeter !